

Département des ARDENNES
Arrondissement de VOUZIERS
*Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2013/37

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 16

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-trois septembre deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 16/09/2013

Mme CAMBIER JONVAL est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représentés : Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir à M. Claude ANCELME ; Mme Pascale MELIN donne pouvoir à M. Philippe ETIENNE.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RENOVATION DE TOITURES

«Vu les statuts de la 2C2A, notamment l'article 3.4 – Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire ;

Vu la délibération n° 09/029 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009, modifiée par délibération N°DC212/13 du 23/02/12, adoptant le dispositif d'aide aux particuliers pour la rénovation de toitures / façades et confiant la délégation des attributions des subventions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau attribue les subventions suivantes :

| Prénom Nom | Commune | Montant travaux | Montant éligible | Subvention prévue |
|---------------------------|-----------------------|-----------------|------------------|-------------------|
| M. Mme Arnaud SIMONNET | 08250 OLIZY-PRIMAT | 13 188,18 € | 10 000,00 € | 1 500,00 € |
| Mme Agnès BEGNY | 08390 LE CHESNE | 11 260,14 € | 10 000,00 € | 1 500,00 € |
| Mme Françoise PIRE-BURLET | 08400 VOUZIERS | 16 663,11 € | 10 000,00 € | 1 500,00 € |
| M. PERCEBOIS Michel | 08240 BAR LES BUZANCY | 11 934,78 € | 9 680,29 € | 1 452,04 € |
| M. HARBOUT Dominique | 08400 CHALLERANGE | 15 774,90 € | 10 000,00 € | 1 500,00 € |

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DB2013/37

Le Bureau AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir. »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

